

RCS : BELFORT Code greffe : 9001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BELFORT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00054 Numéro SIREN : 494 817 083 Nom ou dénomination : A2MICILE BELFORT
--

Ce dépôt a été enregistré le 06/10/2022 sous le numéro de dépôt 4178

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	1 400,00	1 400,00		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	2 164,32	2 164,32		
	Autres immobilisations corporelles	66 435,62	34 146,99	32 288,63	35 633,06
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	22 267,00		22 267,00	14 940,00
	Autres immobilisations financières	2 010,00		2 010,00	2 010,00
TOTAL (II)		94 276,94	37 711,31	56 565,63	52 583,06
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	301 040,06	7 752,98	293 287,08	257 231,29
	Autres créances	14 582,39		14 582,39	27 861,84
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	313 707,95		313 707,95	303 939,39
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	431,78		431,78	225,00
	TOTAL (III)	629 762,18	7 752,98	622 009,20	589 257,52
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		724 039,12	45 464,29	678 574,83	641 840,58

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

1 100,00

400,00

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2021

31/12/2020

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	2 000,00	2 000,00
	RESERVES		
	Réserve légale	200,00	200,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	435,48	73,08
	Résultat de l'exercice	127 333,42	92 362,40
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	129 968,90	94 635,48
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		150 000,00
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	77 291,51	53 520,95
	Dettes fiscales et sociales	413 008,76	331 630,40
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	58 305,66	12 053,75
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	548 605,93	547 205,10
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	678 574,83	641 840,58
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	127 333,42	92 362,40
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	548 605,93	547 205,10
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
	(3) Dont emprunts participatifs		

A2MICILE BELFORT
Société par actions simplifiées
au capital de 2.000 Euros
Siège social : 35, Faubourg de Montbéliard
90000 BELFORT

494 817 083 R.C.S. BELFORT

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 5 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq septembre, à seize heures, les associées se sont réunies au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation verbale de la présidence.

Sont présentes :

- | | |
|--|------------|
| ➤ La Société CASATOINE.,
titulaire de huit actions en pleine propriété, ci | 8 actions |
| ➤ La Société A2MICILE EUROPE S.A.,
titulaire de douze actions en pleine propriété, ci | 12 actions |

Total des actions présentes : 20 actions en pleine propriété sur les 20 actions composant le capital social.

Madame Laetitia KLINKLIN préside la séance, en qualité de Présidente non associée.

La Présidente constate que les associées présentes possèdent la totalité des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente déclare que tous les documents prescript par l'article R.223-18 du Code de commerce, ont été tenus à la disposition des associées au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'Assemblée.

L'Assemblée, à sa demande, lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis la Présidente rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mode de consultation,
- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et affectation du résultat
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions,
- Renouvellement du mandat de la gérance
- Pouvoirs.

La Présidente donne ensuite lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

La Présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Les associées prennent acte de la convocation verbale de la gérance. En conséquence, l'Assemblée, comprenant toutes les associées, sans exception, présentes et propriétaires de la totalité des parts composant le capital social, déclare bonne et valable la convocation faite par la gérance aux associées à l'effet d'y assister, sans qu'aient été observés les délais et modes légaux et statutaires de convocation, couvre expressément toutes irrégularités résultant de cette circonstance, et renonce à se prévaloir d'aucune nullité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve ledit rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, lesquels font apparaître un résultat bénéficiaire de 127.333,42 Euros.

Elle prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, d'un montant de 127.333,42 Euros, de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	E.	127.333,42
Report à nouveau	E.	<u>435,48</u>
TOTAL DISPONIBLE	E.	127.768,90

A titre de dividendes	E.	127.000,00
Au report à nouveau	E.	<u>768,90</u>
TOTAL DISPONIBLE	E.	127.768,90

Ce dividende de 127.000,00 Euros, sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Ce dividende de 127.000,00 Euros sera éligible à l'abattement de 40 % prévu au 2° de l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

Il est précisé que :

- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 50.800,00 Euros,
- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 non

éligibles à l'abattement de 40% s'élève à 76.200,00 Euros.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé enfin que les sommes depuis la constitution, éligibles ou non à l'abattement, se sont élevées à :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement (€)	Revenus non éligibles à l'abattement (€)
31/12/2020	36.800	55.200
31/12/2019	72.800	109.200
31/12/2018	30.720	86.280

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur l'absence de convention, de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, approuve ledit rapport dans son intégralité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance décide de renouveler le mandat de la gérante, Madame Laetitia KLINKLIN, pour une durée déterminée, qui ne pourra excéder le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2022

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérante et par les associées présentes.

Laetitia KLINKLIN
Présidente

A2MICILE EUROPE S.A,
Représenté par son Président
du Conseil d'Administration,
Joël CHAULET